

## Qu'est-ce que l'enquête de salubrité et de surpeuplement (Wallonie) ?

Mise à jour : Mercredi 17 mai 2023

Région wallonne

---

L'enquête de salubrité et de surpeuplement est une **mesure** prévue par le Code wallon de l'habitation durable. L'objectif est d'améliorer la qualité de l'habitat et des conditions de vie de la population.

### L'enquête de salubrité

Elle permet de vérifier si les **critères de salubrité** du Code wallon de l'habitation durable sont **respectés**. S'ils ne le sont pas, la commune informera le propriétaire des mesures qui s'imposent pour mettre son logement en conformité avec les règles régionales.

### L'enquête de surpeuplement

Elle permet de vérifier si les **critères** relatifs **aux nombre d'habitants en fonction de la surface habitable** et le nombre de chambres sont respectés. Si ce n'est pas le cas, les habitants devront quitter les lieux dans un délai déterminé.

## Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

### Les références légales

[Arrêté du Gouvernement wallon du 30 août 2007 relatif à la procédure en matière de respect des critères de salubrité des logements et de la présence de détecteurs d'incendie.](#)

[Arrêté du Gouvernement wallon du 30 août 2007 déterminant les critères minimaux de salubrité, de surpeuplement.](#)

[Articles 3 et 3bis du Code wallon de l'habitation durable](#)

### Les documents types

[Schéma explicatif : Logement insalubre - synthèse des différentes actions possibles \(Région wallonne\).](#)

